

Date de dépôt : 14 novembre 2014

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2013

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement supérieur, amenée à évaluer le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2013, a auditionné en date du 6 novembre 2014 MM. Yves Fluckiger, vice-recteur et Stefan Berthet, secrétaire général. Présidée par M. Rémy Pagani et assistée de M^{me} Ivana Vrbica, secrétaire adjointe au DIP, la commission a pu compter sur le travail précis de M. Gérard Riedi, procès-verbaliste. Qu'il en soit remercié.

1. Présentation par MM. Yves Fluckiger, vice-recteur de l'Université et Stefan Berthet, secrétaire général

L'Université a des activités liées à l'enseignement, à la recherche et aux services à la cité. M. Fluckiger parcourra ces domaines pour mettre en évidence les activités de l'Université de Genève en 2013.

En ce qui concerne l'enseignement assiste à une croissance des étudiants de 2% en 2013. Celle-ci s'est poursuivie en 2014 pour atteindre un peu plus de 16'500 étudiants. L'Université de Genève s'est lancée dans un programme de MOOCS dont environ 70'000 étudiants ont bénéficié. Un autre élément important concerne les étudiants qui partent en mobilité ou qui sont accueillis à l'Université de Genève. Dans la transition vers le marché du travail, ceux qui en ont bénéficié ont souvent une transition plus facile.

La Faculté de sciences économiques et sociales a été divisée en deux, l'une s'occupant de l'économie et du management et l'autre des sciences et

de la société. Il y a également eu le départ de l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à l'Université de Lausanne qui souhaitait investir assez massivement ce domaine (environ 2 millions de F) pour lui donner plus d'ampleur. L'Université de Genève n'ayant pas les moyens ni les ressources financières pour suivre ce mouvement, a décidé, en coordination avec les personnes de cet institut, qu'il était préférable que celui-ci aille à Lausanne. Cela permet aux étudiants de trouver des conditions favorables, et à des chercheurs de profiter du cadre d'un institut qui prend de l'ampleur à Lausanne. Les ressources économisées par l'Université de Genève ont été entièrement affectées au développement de la médecine de premier recours.

En ce qui concerne la recherche, celle-ci est de très haut niveau à Genève et constitue une des raisons qui expliquent le classement de Genève dans les *rankings* internationaux. L'Université de Genève était ainsi à la 69^e place du classement de Shanghai en 2013 et est à la 66^e place en 2014. Dans ces classements, l'Université de Genève est presque toujours dans les cent premières universités parmi 20'000 établissements universitaires du monde. Plus généralement, la Suisse place cinq établissements de formation tertiaire dans les cent premières places (L'Université de Zurich, l'EPLZ, l'EPFL, l'Université de Genève et parfois l'Université de Berne ou l'Université de Bâle). Cela signifie que 66 % des étudiants suisses font des étudiants dans une université classée parmi les cent meilleures au monde. Si les USA devaient obtenir le même type de résultats, les cent premières places seraient systématiquement occupées par des universités américaines. Il faut rappeler ce chiffre pour dire que le contribuable suisse investit beaucoup dans la formation tertiaire, mais cela en vaut la peine.

En 2013 – cela a été rendu plus difficile suite à la votation du 9 février 2014 – l'Université de Genève a participé au septième programme-cadre de recherche de l'UE. Elle a ainsi pu obtenir un montant global de 160 millions de francs sur l'ensemble de la période de financement et 24 millions de francs sur la seule année 2013. Cela montre l'importance de ces programmes de recherche européens pour notre Université.

Entre 2007 et 2013, l'indemnité cantonale a progressé d'environ 40 millions de francs. Dans le même temps, les financements de l'UE, les fonds américains, le fonds national de la recherche scientifique et les fonds tiers ont augmenté de 200 millions de francs. En d'autres termes, chaque fois que le canton a mis un franc supplémentaire dans la formation et dans la recherche à l'Université de Genève, 5 francs supplémentaires sont apportés. Et ces 5 francs profitent pleinement à l'économie genevoise. Évidemment, il

faut faire attention à ne pas péjorer cette situation au niveau de l'indemnité financière cantonale.

En 2013, l'Université a obtenu deux nouveaux programmes de recherche nationaux. Ils permettent d'organiser l'espace académique suisse autour de pôles de recherche dirigés par une université, l'ensemble des autres universités collaborant ensuite à ces projets. L'Université de Genève est *leading-house* dans le domaine des mathématiques avec un *co-leading* de l'EPFZ. Il y a ainsi une reconnaissance claire du fonds national suisse de la recherche scientifique que l'Université de Genève est une université de pointe dans ce domaine. Il ne s'agit pas seulement du développement des mathématiques, mais des mathématiques en lien avec la physique théorique pour essayer de comprendre des phénomènes physiques à travers des modèles mathématiques. Un autre domaine d'excellence de la recherche est celui des planètes, pour lequel l'Université de Genève a obtenu un pôle national en *co-leading house* avec l'Université de Berne.

Le campus a été inauguré et a commencé formellement en 2013. Il est maintenant occupé par environ 600 personnes, un nombre qui va croître dans l'avenir. Ce campus est dédié à la recherche dans le domaine des neurosciences fondamentales et appliquées, aux biotechnologies et à la médecine personnalisées. Ce sont des développements qui ont des impacts très directs sur le développement des sciences de la vie dans l'arc lémanique.

Le bâtiment au boulevard Carl-Vogt, face au nouveau Musée d'ethnographie, va être inauguré au mois de juillet 2015. Il a été acquis par l'Université de Genève grâce à ses propres ressources, à hauteur d'environ 40 millions de francs grâce à la vente de certaines parcelles.

Les chantiers du CMU 5 et du CMU 6 se poursuivent. Ils seront mis à disposition de la communauté universitaire en 2016.

L'Université collabore avec la HES-SO Genève, notamment à travers la création d'un centre de simulation pour permettre à des infirmières et infirmiers ainsi qu'à des médecins de se former ensemble sur des patients virtuels.

Parmi les services à la Cité, il existe des manifestations grand public fort suivies. L'Université organise régulièrement de grandes conférences qui attirent un nombre impressionnant de personnes.

L'expédition *PlanetSolar* a été organisée en 2013. Elle visait à parcourir, cette année, le Gulf Stream afin d'effectuer des mesures du changement climatique avec un bateau mu à l'énergie solaire. En 2014, ce bateau est parti au large de la Grèce pour faire des recherches de terres submergées et de vestiges.

La convention d'objectifs a été conclue avec le Conseil d'État pour la période 2012-2015. M. Fluckiger présente quelques points particuliers qui ont été soutenus grâce à celle-ci. Il faut tout d'abord relever la création d'un centre de langues (que l'Université aimerait étendre à une maison des langues) qui permet aux étudiants de se former dans une langue autre. L'idée est que, lorsque quinze à vingt étudiants font une demande de formation, l'Université puisse mettre très rapidement à leur disposition ces cours grâce à une organisation relativement flexible.

L'Université de Genève a participé au lancement du programme fédéral de recherche sur la sortie du nucléaire. D'ailleurs, grâce à une chaire financée par les SIG, l'Université de Genève a nommé un nouveau professeur dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Toujours dans le domaine des services à la Cité, parmi toutes les réalisations de 2013, il faut relever la création d'un centre pour la résolution des conflits humanitaires. Ce projet a été développé par une femme professeur de la Faculté d'interprétation et de traduction. Elle est partie du principe que, dans les zones de conflit, un des problèmes majeurs est que les gens ne se comprennent souvent pas et que l'interprétation peut jouer un rôle de médiation pour favoriser la compréhension mutuelle. Mme Moser a ainsi développé un programme relatif à ces compétences d'interprétation dans les zones de conflits. Elle l'a fait en allant dans un camp de réfugiés au Kenya où elle a installé un conteneur alimenté à l'énergie solaire et qui permet la formation à distance.

2. Discussion

Un député PLR dit d'abord la satisfaction du monde politique pour l'Université de Genève, pour le travail accompli et pour le rayonnement de l'institution. Il pense, avec ses collègues, qu'il est important qu'il y ait à Genève un rayonnement international grâce aux organisations internationales, mais aussi grâce à l'Université.

Concernant l'augmentation du nombre d'étudiants, le député aimerait savoir jusqu'où il est possible d'aller sans qu'il y ait une péjoration de l'enseignement (au-delà du problème du logement). Par ailleurs, il a été peiné par les propos d'un professeur de l'Université, lors d'une émission radiophonique sur *La Première*, constatant notamment le peu de cas que le monde politique faisait de l'enseignement. Ce député y a répondu à la radio, mais il y a quelque chose à corriger dans ces propos universitaires. Le monde politique est conscient des problèmes économiques de l'Université, mais le commissaire souhaite savoir comment elle va régler ceux-ci. Il se demande

s'il est possible qu'elle augmente ses ressources propres, par exemple les taxes universitaires. Enfin, l'état d'Uni-Bastions était assez préoccupant. En effet pour avoir un contenu de qualité, il faut aussi que des bâtiments de bonne qualité soient mis à disposition.

M. Fluckiger estime, concernant le nombre d'étudiants, que l'Université de Genève ne va pas pouvoir croître régulièrement à des taux de 2 ou 3% au risque de détériorer les conditions d'études. Il n'y a pas de chiffre miracle, mais environ 17'000 à 18'000 étudiants semble être un seuil qu'il ne faudrait pas dépasser ou à partir duquel il y aura d'autres décisions à prendre. Il faut d'ailleurs observer que les plus grands établissements, au-delà de 20'000 étudiants, ont tendance à voir leur qualité décliner. Sur le soutien financier, l'Université de Genève est reconnaissante de l'effort important qui a été fait pour augmenter l'indemnité cantonale.

L'Université de Genève est également consciente des difficultés du canton et il n'était nullement question qu'elle ne s'y prête pas. Hier, le budget présenté à la commission des finances intègre la coupure de 1% imposée à l'ensemble de l'État. L'Université de Genève a fait l'effort de se confronter à cette réduction budgétaire et de présenter un budget équilibré. Ce qui est un peu plus surprenant, ce sont les deux mesures complémentaires.

En effet, le budget du DIP a été augmenté de 18 millions de francs pour assumer les tâches de gestion et d'entretien des bâtiments de l'Université de Genève. Le problème est que pour assumer les tâches transférées, l'OBA avait évalué ces dépenses à 21 millions de francs dans un premier temps. Le transfert de 18 millions de F n'était donc pas suffisant pour que l'Université assume ces tâches. Cela signifie qu'elle n'a pas les ressources pour entretenir correctement le bâtiment des Bastions, qui n'est effectivement pas dans un état pas très reluisant. Ensuite, l'OBA est revenu sur le périmètre de ce transfert et a admis que l'Université n'aurait pas 21 millions de F de dépenses supplémentaires à assumer, mais plutôt de l'ordre de 23 millions de F.

Un amendement a maintenant été déposé par la Commission des finances pour ajouter 2 millions de F au transfert de ressources. Il n'en reste pas moins que le déficit sur les tâches que l'université doit assumer reste encore de 3 millions de F. Lorsqu'on regarde le budget de l'Université, on a l'impression qu'il augmente de 20 millions de F, mais cela vise à assumer des tâches s'élevant à 21 ou 23 millions de F. Certes, l'Université souhaite pouvoir assumer la gestion de ses bâtiments, mais il faut le faire sur la base d'un transfert de ressources qui est à hauteur des tâches que l'OBA assume aujourd'hui.

C'est à ce niveau que l'Université de Genève a un problème avec cette décision qui lui fait supporter une charge supplémentaire de 3 millions. En plus de la réduction linéaire de 1% et de la baisse de 3 millions pour les transferts de tâches, il faut ajouter les 3 millions de F de la dernière tranche de la convention d'objectifs qui ont été coupés. Chaque franc investi par la collectivité cantonale s'est traduit par 5 francs supplémentaires que l'Université de Genève va chercher ailleurs.

En résumé, l'Université avait globalement un budget équilibré intégrant la coupure imposée à tout l'État. Maintenant, elle devrait avoir un déficit de l'ordre de 6 millions pour 2015. Certains députés aimeraient restituer une partie de ce qui a été coupé au budget de l'Université, mais c'est une tâche compliquée puisqu'il faut qu'ils trouvent une mesure compensatoire. L'Université a dit hier qu'elle peut prendre ce déficit en charge pour une année, mais elle reste préoccupée par l'effet à long terme s'il n'était pas compensé.

M. Fluckiger est opposé à une augmentation des taxes estudiantines pour des motifs d'équité. Il a en effet un peu l'impression que cette augmentation vise à réduire l'engagement de l'État en faveur de l'Université. D'ailleurs, pour elle, cela ne changerait rien. Il n'y aurait pas de ressources supplémentaires pour améliorer leur encadrement ou pour donner davantage des bourses. En coupant le budget et en compensant pour des taxes estudiantines, on n'arriverait pas à une mesure véritablement équitable qui serait de pouvoir utiliser ces taxes supplémentaires pour soulager les étudiants dans le besoin. Il ne faut pas non plus oublier que, si les taxes sont augmentées à Genève, l'Université de Lausanne ne fera pas pareil. Cela veut dire que davantage d'étudiants genevois iront vers l'Université de Lausanne à la fin de leur maturité, ce qui aurait des répercussions immédiates sur les finances de l'État de Genève.

En effet, les allocations intercantionales universitaires devraient être payées par le canton de Genève au canton de Vaud pour chaque Genevois qui irait faire des études à Lausanne (environ 9'000 francs par étudiant pour les sciences humaines et sociales et plus de 45'000 francs pour les étudiants en Faculté de médecine). Il y aurait donc une augmentation des dépenses du canton de Genève. Par ailleurs, on peut aussi imaginer que les étudiants valaisans – ils s'arrêtent déjà souvent à Lausanne, notamment pour la raison du logement – ne viendront plus à Genève, ce qui conduirait à une réduction massive de la subvention intercantonale. En d'autres termes, il y aurait un effet boomerang qui fait que, du point de vue de l'équité et de l'efficacité, M. le vice-recteur s'est opposé à cette mesure d'augmentation des taxes estudiantines.

M. Fluckiger réaffirme que l'Université de Genève est prête à assumer des tâches plus importantes que celle qu'elle assume aujourd'hui. Pour autant, cela doit se faire dans un certain ordre. Ce qui a dérangé l'Université, c'est que ces charges lui aient été transférées sans discussion préalable sur le périmètre de ces tâches à assumer. Cela a donc été un peu défini par l'office des bâtiments qui a dit qu'il transférerait la gestion des bâtiments, mais il faut encore savoir ce que cela signifie. Il semble que cela n'implique par exemple pas la gestion des ascenseurs.

Dès lors, il faut que le périmètre soit établi de manière précise avec toutes les parties concernées. Sur cette base, il faut transférer exactement les ressources dont l'université a besoin pour assumer les tâches qui sont aujourd'hui des dépenses pour l'État. M. le vice-recteur constate que c'est une économie un peu fictive réalisée par un département presque au détriment d'un autre. On dit ainsi que l'OBA a fait un effort massif, mais ce n'est pas le cas. Il a simplement transféré vers l'Université des tâches qu'il assumait auparavant. Cela pose un problème et, si l'Université est prête à assumer ce transfert, il faut le faire de manière systématique en concertation.

M. Fluckiger pourrait également parler d'un certain nombre de factures que l'Université reçoit en raison de son autonomie. Il faut ainsi savoir que, il y a trois ans, le budget de l'Université avait été coupé de 400'000 francs en raison d'une centralisation du paiement des assurances incendies. Cela peut sembler un choix efficace permettant de mieux négocier celles-ci, mais trois ans plus tard l'Université de Genève reçoit une facture de 120'000 francs pour les assurances incendies. Il y a quand même un principe choquant, en tant que citoyen, dans ce type de transfert. Il estime que le transfert des actifs pourrait aussi donner à la capacité à l'Université de procéder elle-même à la rénovation du bâtiment des Bastions, sans attendre la date de 2023, souvent évoquée.

Un autre député PLR demande s'il existe un dogme à Genève qui est celui « d'université généraliste ». Il a été sensible à l'argumentation sur le transfert de l'institut universitaire de médecine du sport à Lausanne et estime que cet aspect généraliste doit être vu au niveau régional. Dès lors, il aimerait savoir s'il ne faudrait pas être plus proactif à Genève et décider de renoncer à certaines UPER au profit de Lausanne et vice-versa.

Deuxièmement, M. Fluckiger parlé du *ranking* de Shanghai et le député souhaite savoir s'il existe des *rankings* tenant compte de la qualité de la recherche académique en fonction de l'argent investi par étudiant.

Troisièmement, il partage l'analyse faite sur les taxes d'étudiants, à un bémol près. En effet, certaines formations universitaires sont

professionnalisantes, par exemple en médecine. Dès lors, il se demande s'il serait envisageable que, pour celles-ci, il y ait une modulation de la taxe. Quatrièmement, le commissaire se dit peiné par les informations relatives à la mobilité estudiantine. Cela concerne en effet 500 étudiants sur 16'000 et la situation est similaire dans la HES-SO Genève. L'étudiant genevois est en effet peu mobile. Le député aimerait par conséquent savoir comment se situe ce chiffre par rapport aux autres hautes écoles suisses et, s'il y a un déficit à ce niveau, quelle serait la stratégie pour y apporter des améliorations.

M. Fluckiger indique que l'Université hésite toujours un peu à se qualifier de **généraliste**. Il faut plutôt parler d'université **polyvalente**. En effet, la polyvalence est un atout qui lui permet d'aborder des sujets très actuels et les défis de la société avec la pluridisciplinarité qui est indispensable pour les traiter correctement. L'auditionné donne l'exemple de la création de la chaire en efficacité énergétique. Il a été frappé de voir que les SIG étaient presque plus intéressés, non pas par le côté technique de production pour économiser de l'énergie, mais par le côté comportement des individus. Ils étaient ainsi intéressés par le centre en sciences affectives et émotionnelles. Sans ce centre sur les émotions qui était au départ en FAPSE, l'Université de Genève aurait perdu cette richesse qu'il a été possible d'obtenir sur l'efficacité énergétique ou sur le domaine de l'économie.

La polyvalence est donc une richesse, mais cela ne veut pas dire qu'il faut garder tous les domaines dans toutes les Facultés. Le vice-recteur aurait de la peine à dire qu'il faut abandonner une Faculté, mais, au sein de celles-ci, il faut faire une analyse des points forts à Genève et qui n'existeraient par exemple pas à Lausanne. C'est ce qui a été fait pour l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport. On s'est rendu compte que Lausanne avait non seulement les organisations internationales dans le domaine sportif, mais aussi la volonté d'investir 2 millions de francs de plus.

Dès lors, il semblait très utile de discuter d'une centralisation sur Lausanne. En résumé, polyvalence et généralisme ne signifient en tout cas pas de conserver tout ce qui se fait à l'Université de Genève. Par ailleurs, dans certains domaines, il est difficile d'imaginer former tous les étudiants à Lausanne, par exemple en économie ou en management. L'UNIL n'aurait tout simplement pas les capacités d'accueillir, notamment en première année, 2'500 étudiants.

Concernant le *ranking* de Shanghai, que ce type de *rankings* est dirigé vers les résultats, la production ou la performance, mais ils ne sont pas en lien avec l'efficacité. Il serait effectivement intéressant de voir ce qui a été investi pour obtenir quel résultat. Par ailleurs, le rectorat a toujours été frappé par le fait que l'on dise que l'Université de Genève a reçu 160 millions de

francs pour le septième programme-cadre de recherche de l'UE, mais en rappelant qu'elle a payé pour participer à celui-ci. Il estime pourtant que l'on ne peut pas affirmer qu'il n'y a pas de gain net. En effet, la qualité des universités suisses a fait que la Suisse a été le pays le plus performant pour obtenir des projets de recherche européens. Ainsi, sur 100 francs demandés à l'UE, la Suisse en a obtenu 24 (la moyenne européenne se situant à 18 et le montant tombant à 12 dans certains pays).

Quant à la différenciation des taxes en fonction du caractère professionnalisant d'une formation, cela se fait un peu dans la mesure où les taxes sont plus importantes dans les *masters of advanced studies* qui se pratiquent dans toute une série de domaines. Il note également que cela pose la question de la responsabilité de l'Université. En effet, elle aurait de la difficulté à imaginer que les formations universitaires de base n'intègrent pas un élément professionnalisant. Dès lors, il faudrait se demander à partir de quel moment il faut faire payer davantage parce que cela devient professionnalisant.

M. Fluckiger en vient enfin à la question de la mobilité. Effectivement, il y a peu d'étudiants genevois en mobilité, mais il y en a davantage qui viennent à Genève parce qu'ils viennent notamment pour le nom de Genève et pour la présence des organisations internationales. L'Université essaie de pallier cette situation en rendant des semestres de formation à l'extérieur presque obligatoires. Par exemple un master bilingue en Faculté de droit se fait avec l'Université de Bâle où l'étudiant passe un semestre dans l'autre partie linguistique du pays. De même, le *Global Studies Institute* intègre un bachelor en relations internationales où l'on voudrait construire des semestres de mobilité avec quinze universités partenaires. Les étudiants de ces universités peuvent ainsi venir étudier durant un semestre en anglais à Genève et retourner dans leur pays avec les crédits obtenus.

Un député EAG demande si l'auditionné peut apporter des précisions sur le problème de la mobilité estudiantine après le 9 février. Par ailleurs, il a noté que le canton verse 325 millions de francs de subventions par année et que l'Université de Genève a 296 millions de francs de diverses sources dont 16 % de fonds tiers. Le député aimerait donc savoir à quelle hauteur se situe l'apport de l'économie privée. Concernant la rénovation de l'Uni-Bastions, le commissaire se demande comment l'Université de Genève pense trouver les 50 à 70 millions de francs pour rénover le bâtiment. Enfin, par rapport à la vente de terrains évoquée par M. le vice-recteur, il aimerait savoir à qui ceux-ci ont été vendus et quelle est la procédure pour la vente de terrains acquis par la collectivité.

La mobilité estudiantine semestrielle est faible à l'Université de Genève, répond M. Fluckiger. On essaie ainsi de mettre en place des programmes qui permettent d'intégrer la mobilité de manière systématique. Il faut bien comprendre que, quand on prépare un programme de bachelor, il faut pouvoir laisser des espaces où les étudiants peuvent aller faire de la mobilité, en particulier parce qu'il faut avoir des crédits en option. Si on dit qu'il faut absolument tels ou tels cours et qu'il ne peut pas être remplacé par un autre, l'étudiant ne trouvera pas ce cours identique dans le monde et il sera bloqué dans sa mobilité.

Dès lors, la préparation des programmes doit être ouverte pour qu'il soit possible d'acquérir des crédits avec davantage de latitude que ce qui existe dans beaucoup de programmes qui ont tendance à fermer les possibilités de mobilité. Le rectorat va ainsi essayer de convaincre les Facultés que ce n'est pas dramatique si un étudiant n'a pas suivi le cours de tel ou tel professeur et de faire en sorte qu'elles ouvrent leurs programmes de formation à plus d'espace pour la mobilité.

Cela étant, il faut nuancer la notion de mobilité. Il vient de parler de la mobilité semestrielle, mais il y a une mobilité plus importante quand les étudiants font un bachelor à Genève et qu'ils font ensuite un master à Lausanne, Neuchâtel ou Zurich. Ce n'est pas considéré comme de la mobilité semestrielle, mais c'est pourtant bien une personne qui se sera déplacée lors de son cursus de formation. En intégrant cette dimension, la mobilité est plus importante et se situe à environ 20%. Quoi qu'il en soit, il faut que l'Université renforce cette dimension de la mobilité.

Concernant les fonds tiers : la collectivité cantonale met à disposition un montant de près de 320 millions de francs (qui est en augmentation) qui permet d'aller chercher des fonds. Quand M. Fluckiger parlait d'une augmentation de 200 millions, cela concerne le fonds national suisse de la recherche scientifique (pour une part de 20 millions de francs pour la période 2007 à 2013). En dehors du FNRS, les fonds européens, les fonds américains et les fonds de tiers privés ont connu une augmentation de 80 millions de francs à 235 millions de francs, soit 155 millions supplémentaires obtenus par l'Université grâce à ses chercheurs. Ce ne sont pas seulement des chaires qui sont financées, mais beaucoup de bailleurs de fonds financent des recherches à l'Université et la progression a été très spectaculaire dans ce domaine. Aujourd'hui, il faut savoir que les fonds privés représentent environ 5% du total du budget de l'Université de Genève (de 720 millions de francs).

M. Fluckiger explique ensuite les terrains ont été vendus à la municipalité de Carouge et, sauf erreur, de Thônex. Cela a permis d'obtenir un peu plus de 40 millions de francs au total, ce qui correspondait quasiment au financement

du bâtiment au boulevard Carl-Vogt. Il faut d'ailleurs préciser sur ce financement, qu'il y aura un retour de subvention fédérale de l'ordre de 9 millions de francs, sauf erreur.

A la question du député EAG qui aimerait savoir si l'Université de Genève peut légalement faire ces transactions en tant que propriétaire ou si elle doit par exemple passer par l'accord du Conseil d'État, M^{me} Vrbica répond que l'Université était propriétaire du terrain de Malagnou, mais qu'elle a dû passer par l'accord du Conseil d'État et par le service foncier de l'État, sans avoir à passer par le Grand Conseil.

Concernant enfin la rénovation de l'Uni-Bastions, M. Fluckiger répond qu'avec le transfert des actifs immobiliers, l'Université de Genève aurait la capacité de faire des emprunts hypothécaires. Cela pourrait être une opération qui coûterait entre 2 et 3 millions, mais cela serait, à son avis, supportable par le budget de l'Université. Cela nécessitera, certes, des efforts, pour réallouer des ressources, mais cela pourrait être une opération où l'ensemble de la collectivité serait gagnant.

Puisque l'institut des sciences du mouvement et de médecine sportive qui formait à Genève également les maîtres de sports, maîtres qui doivent posséder une deuxième branche pour pouvoir enseigner à Genève, une députée PS veut savoir si cette formation sera possible à Lausanne. Deuxièmement, les commissaires ont pu entendre dans les médias que les échanges *Erasmus* avaient largement diminué depuis le 9 février 2014. Elle aimerait savoir si cela a été ressenti à l'Université. Troisièmement, concernant le budget 2015, M. Fluckiger a évoqué la coupe linéaire de 1% et l'entretien des bâtiments, mais il y a aussi le crédit de renouvellement 2015-2019 qui est d'un peu plus de 50 millions de francs d'après le budget alors qu'il était budgété à 75 millions de francs pour la tranche 2011-2014. La députée aimerait donc connaître l'avis du rectorat sur cette diminution du crédit de renouvellement.

M. Fluckiger fait tout d'abord remarquer que l'institut de sciences du mouvement et de médecine sportive formait les étudiants qui allaient devenir enseignants de sport. C'est d'ailleurs une raison pour laquelle le Conseil d'État était réticent au départ sur ce transfert et souhaitait que les étudiants puissent venir se former à l'Université de Genève pour leur deuxième discipline. L'arrangement trouvé avec l'Université de Lausanne est que l'étudiant peut choisir librement de suivre la deuxième discipline à Genève ou à Lausanne si elle existe dans les deux universités et, lorsque la deuxième discipline n'existe pas à Lausanne, elle peut être suivie à l'Université de Genève. L'UNIL aurait préféré avoir la totalité de la formation à Lausanne, mais il a été possible de négocier cette condition de transfert. Il faut

également dire que la didactique de l'enseignement des activités sportives a été maintenue au sein de l'IUFE.

Concernant la mobilité, il y a effectivement eu un effet, d'autant plus que le vote du 9 février est arrivé en plein moment où les étudiants font leur choix de mobilité. À ce moment, les universités partenaires ont assez brutalement annoncé qu'il n'y aurait pas d'étudiants genevois en capacité de venir dans leurs établissements. Il a donc fallu essayer de rétablir des accords avec chacune des universités européennes, ce qui a nécessité un énorme travail. Pour autant, beaucoup d'étudiants ont renoncé à partir. D'ailleurs, l'Université de Genève avait dit qu'elle compenserait, le cas échéant sur son propre budget, les bourses Erasmus qu'ils obtenaient jusqu'à ce moment. Le rectorat a pris un risque, mais il faut savoir le faire lorsque l'on gère une maison comme l'Université. Le coût avait été évalué à 1 million de francs au maximum, mais entre-temps la Confédération a décidé de se substituer au versement de ces bourses pour que les étudiants puissent partir. La baisse de la mobilité a été estimée à -25%. Les accords conclus avec chacune des universités font qu'il devrait être possible de retrouver une mobilité telle qu'elle était auparavant.

Quant à la question du crédit de renouvellement, il est effectivement un souci majeur pour l'Université. Elle a ainsi essayé de regarder le montant qu'il faudrait pour renouveler les équipements existants sur la base de leur durée de vie. Cela a donné un montant de 162 millions de francs que l'Université aurait dû recevoir, mais cela comprenait aussi des biens qu'elle avait achetés avec des fonds privés. Il est évident qu'elle ne pouvait pas demander à l'État de remplacer des équipements achetés avec des fonds privés. En excluant ceux-ci, la demande de crédit passait à 102 millions de francs.

Autrement dit, il faut se rendre compte que l'Université obtient un tiers de ses équipements par des fonds de tiers. Par rapport à ce besoin de 102 millions de francs, on a dit à l'Université d'établir un argumentaire pour un crédit de renouvellement de 52 millions. Elle essaye ainsi, avec ses Facultés, de réfléchir comment combler une partie de cette différence. Étant donné qu'une partie des biens d'équipement ont été financés par la Confédération à hauteur maximale de 30%, cette subvention fédérale pourrait être utilisée à hauteur de 4 à 6 millions de francs. On est toutefois encore loin de combler les 50 millions de francs manquants. L'Université va donc être encore plus active pour rechercher des financements privés afin d'essayer de remplacer ce manque cruellement ressenti par la Faculté de médecine et par la Faculté des sciences, mais aussi par la Faculté des sciences économiques et sociales.

Un député MCG souhaite des précisions. À la suite du vote du 9 février, l'Université avait exprimé sa crainte de voir des effets néfastes sur la mobilité et nous entendons aujourd'hui des réponses plutôt rassurantes. Dès lors, il aimerait que l'on évite d'évoquer la fermeture des frontières comme cela a été fait dans la communication, notamment du rectorat. Concernant la vente qui a rapporté 40 millions de francs, dans quelle mesure la discussion avec le Conseil d'État est-elle ouverte ? Y aura-t-il un accord sur l'entretien des bâtiments ? Quant à la participation des fonds européens pour la recherche, l'auditionné a dit que la Suisse avait obtenu 24 millions de francs, mais à quelle hauteur la Confédération participe-t-elle à ce fonds de recherche européen ?

M. Fluckiger répond que l'Université a ressenti la conséquence du vote le lendemain du 9 février 2014. Il ne croit pas qu'elle ait particulièrement fait de l'alarmisme. Pour autant, les étudiants étaient très alarmés et il fallait donc leur donner des messages rassurants, mais sans leur dire que tout serait facile. D'ailleurs, il aurait peut-être fallu davantage mettre en avant les conséquences sur l'Université de Genève que pouvait avoir le vote positif le 9 février 2014. Dès lors, la responsabilité du rectorat était de répondre aux demandes d'étudiants inquiets. De même, les chercheurs étaient soucieux de savoir s'ils pouvaient encore déposer des projets de recherche, dont ils étaient porteurs, dans le cadre d'Horizon 2020. Il est particulièrement important pour un chercheur d'être considéré en Europe comme le *leader* dans ce domaine. Le rectorat avait la responsabilité de dire quelles étaient les conséquences concrètes du vote et de dire qu'il ferait le maximum pour essayer de sauver la mobilité des étudiants et la participation aux projets de recherche européens.

Les ventes de terrain à Malagnou et à Carouge ont rapporté environ 40 millions de francs qui ont été entièrement investis dans l'achat du bâtiment qui se trouve en face du Musée d'ethnographie. Il n'y a ainsi pas eu de bénéfice réalisé dans cette opération. L'Université de Genève vend ses bijoux de famille et qu'elle n'en pas à profusion. Elle a ainsi pris cette décision parce qu'elle a un besoin de locaux que l'État n'est pas en mesure d'assumer aussi rapidement qu'avec ce projet qui a été réalisé en moins de trois ans. M. Fluckiger en profite pour remercier la Ville de Genève et M. Pagani qui ont eu un rôle important à jouer pour que cette opération puisse être réalisée. Il précise que les frais de gestion énergétique et autres entretiens de ce bâtiment sont maintenant intégrés dans le budget de l'Université. Elle a ainsi dû dégager 600'000 francs dans son budget pour assumer cette acquisition.

M. le vice-recteur précise également que le budget que l'Université de Genève a reçu de l'UE pour le septième programme-cadre était au total de 160 millions de francs et de 24 millions de francs pour la seule année 2013.

Par contre, il ne peut donner maintenant le montant versé par la Suisse pour participer au septième programme-cadre.

Un commissaire Vert se réjouit qu'il y ait un projet de collaboration avec les HES sur un centre de simulation. Cela dépasse certaines frontières conceptuelles et offre des ouvertures intéressantes. Il aimerait d'ailleurs savoir si la collaboration va plus loin que les aspects matériels, financiers ou de locaux. Par ailleurs, il se demande si cela pourrait ouvrir la piste à d'autres collaborations avec les HES.

M. le vice-recteur explique que cette collaboration ne se limite pas au domaine de la recherche, mais dans la mise en place d'un centre de simulation qui permet de former les publics complémentaires de l'Université et de la Haute école de santé. Pour les autres collaborations en développement, elles s'étendent aux domaines où il y avait auparavant davantage de concurrence que de complémentarité. Dans le domaine de la santé, la complémentarité est tellement évidente qu'il n'y a aucun problème à collaborer, mais, dans celui de la gestion, entre la HEG et la Faculté de *management*, les domaines étaient parfois les mêmes. Le rectorat n'a toutefois pas cessé de répéter qu'il fallait travailler ensemble, notamment pour gérer les deniers publics de manière efficace. Il est donc heureux de pouvoir annoncer que la HES-SO Genève et l'Université vont créer ensemble un institut de recherche appliquée avec un poste de professeur qui sera financé à parts égales entre les deux institutions.

Un député S note que l'Université de Genève est à la 66e place du *ranking* de Shanghai, ce qui la place avant l'Université de Lausanne. Il aimerait savoir si cela joue un rôle sur l'attractivité de l'Université de Genève, par exemple par rapport aux étudiants valaisans et si une éventuelle rétrogradation de l'Université conduirait à ce qu'encore moins d'étudiants viennent à Genève. Par rapport au fait que, pour un franc d'investissement du canton, 5 francs viennent de fonds tiers, le commissaire se demande s'il n'y a pas un risque que l'on dise à l'Université d'augmenter la part de ce financement.

Il lui est répondu qu'il ne faut pas exagérer l'importance de ces *rankings*. Tout le monde les critique, mais, dans le même temps, tout le monde s'y réfère. Cela étant, ce *ranking* est important dans le monde asiatique où les étudiants s'y réfèrent pour déterminer le lieu où faire leurs études.

Au niveau de la Suisse, cela joue un rôle un peu moindre. Si l'Université de Genève devait rétrograder, à regret, dans ce classement, le vice-recteur ne pense pas que cela conduirait les étudiants valaisans à se détourner complètement de l'Université de Genève.

Concernant les effets multiplicateurs évoqués, le franc supplémentaire de l'indemnité cantonale a effectivement permis d'augmenter de 5 francs, au cours de cette période, les fonds de tiers. Cet effet de levier n'est possible que si l'Université a ce franc supplémentaire à disposition. Si on commence maintenant à réduire l'indemnité cantonale, le risque est que cela joue dans le sens inverse. M. Fluckiger peut ainsi dire que la convention d'objectifs a par exemple permis à l'Université de décrocher le NCCR *PlanetS* grâce à la possibilité d'investir les soutiens financiers, qui n'étaient pas énormes, mais qui ont permis de positionner l'équipe genevoise de manière à obtenir le NNCR. Ce fonds d'impulsion permet ensuite à des fonds fédéraux de financer le développement. Il en va de même pour l'institut des sciences de l'environnement où de l'argent a été mis pour le développer. Aujourd'hui, on constate qu'il a reçu un très gros financement (3 millions de francs) de la DDC sur la gouvernance de l'eau. Cela étant, dans la situation actuelle, le rectorat craint que le Conseil d'État soit amené à renoncer à la convention d'objectifs qui est un élément important dans la stratégie de l'Université de Genève. Il s'agit de dire que l'Université de Genève est une université polyvalente, mais qui établit des priorités.

3. Adoption du PL et vote de la commission

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 11447

Pour : Unanimité (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC 3 MCG)

Contre :

Abst.

L'entrée en matière est acceptée.

Le président met aux voix le titre et le préambule.

Pour : Unanimité (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC 3 MCG)

Contre :

Abst. :

Le titre et le préambule sont adoptés.

Le président met aux voix l'article unique.

Pour : Unanimité (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC 3 MCG)

Contre :

Abst. :

L'article unique est adopté.

Le président met aux voix le PL 11447 dans son ensemble.

Pour : Unanimité (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC 3 MCG)

Contre :

Abst. :

Le 11447, dans son ensemble, est adopté.

Il sera traité aux extraits

Projet de loi (11447)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du
4 octobre 2013;

vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008;

vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
6 novembre 2013;

vu le rapport de gestion de l'Université pour l'année 2013;

vu l'adoption par l'Assemblée de l'Université du rapport de gestion en date du
26 mars 2014, conformément à l'article 31, alinéa 3, lettre d, de la loi sur
l'université, du 13 juin 2008,

décète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Université de Genève pour l'année 2013 est
approuvé.